



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONU

Question écrite n° 88352

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la proposition de M. Pascal Lamy destinée à remédier aux insuffisances actuelles de l'Organisation des Nations Unies. Il recommande de « dé-diplomatiser » la nomination du secrétaire général, il serait recruté à l'issue d'un processus de sélection transparent, principalement sur des critères de capacités et d'autorité accessoirement sur des critères d'origine géographique. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La France promeut activement la réforme des organisations multilatérales, en particulier celle des Nations unies, afin qu'elles répondent mieux aux défis actuels et qu'elles soient plus efficaces. Ainsi, la France, qui est à l'origine de la création du G20 au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, a oeuvré au rapprochement de cette enceinte avec les Nations unies. La France agit également en faveur de la rationalisation et de l'adaptation du système des Nations unies aux enjeux globaux, qui sont essentielles en vue de la mise en oeuvre des nouveaux objectifs de développement durable, et soutient en particulier les mécanismes d'évaluation existants, qui fournissent des leviers de changement à cet égard. Dans ce cadre, la suggestion d'insertion dans les statuts des organisations spécialisées de clauses prévoyant leur extinction est une initiative intéressante pour les nouvelles organisations. En revanche, cela serait difficilement envisageable pour des organisations déjà solidement établies (PNUD, UNICEF, OMS, etc.). En vue d'améliorer la cohérence des Nations unies, la France plaide par ailleurs pour un renforcement du rôle d'impulsion et de coordination du Secrétaire général. Le comité des chefs de secrétariats (CEB), qui est placé sous son autorité et regroupe l'ensemble des chefs de fonds, programmes et institutions spécialisées, pourrait jouer un rôle accru dans la coordination du système des Nations unies. La France a accueilli la dernière réunion du CEB en mars 2015. Par ailleurs, la France défend une réforme du Conseil de sécurité, en soutenant l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents et non-permanents, tout en veillant à une préservation de sa capacité d'action en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales. S'agissant de la question d'un siège européen au Conseil de sécurité, cette perspective reste difficilement envisageable d'une part car l'ONU est une organisation d'Etats qui n'accepte pas d'organisations régionales comme membres à part entière et, d'autre part, en raison de l'absence d'une politique étrangère unique de l'Union européenne. Concernant l'élection du Secrétaire général des Nations unies, la France est en faveur d'une transparence accrue de ce processus dans le respect des dispositions de la Charte des Nations unies. La France aborde la question du choix du Secrétaire général en considérant l'autorité politique et morale nécessaire, les grandes compétences exigées par cette fonction et la capacité à s'exprimer dans les langues de travail de l'organisation. Enfin, la rénovation complète des textes fondateurs des Nations unies paraît peu probable étant donné les règles de révision en vigueur aux Nations unies et risquerait de remettre en cause certains principes essentiels en ce qui concerne notamment la Charte des Nations unies. En revanche, la France soutient la mobilisation des Nations unies autour des enjeux majeurs de notre époque, à travers l'adoption d'agendas ambitieux sur des thèmes comme le développement et le changement climatique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88352

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6921

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8160